

REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20240304-24-03-DE Date de réception préfecture : 04/03/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE

EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

m

Séance de : Mercredi 07 février 2024

N°24-03

OBJET: Débat des Orientations Budgétaires 2024 -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMBOIS Secrétaire de séance : Monsieur Charles CYRILLE

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 07 février, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 29 novembre 2023 Finances
- 2. Rapport sur les orientations budgétaires 2024 Budgets Principal et Annexe CFME
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalable au vote du Budget Primitif 2024 Budgets Principal et Annexe CFME
- 4. Modification du Règlement Budgétaire et Financier **Directions**
- 5. Biodiversité: Processus de révision de la Charte
- 6. Convention avec le Comité régional des pêches pour la mise en place d'un DCP
- 7. Grands projets: Modification du Plan de financement OGS dans le cadre du programme LEADER
- 8. Plan de financement AME 2023-2024
- 9. <u>Développement local</u>: Convention avec la Chambre d'Agriculture pour la valorisation du Porc créole <u>Questions diverses</u>

Membres présents

Pour la CTM → Mr F. ISMAIN.

Pour les Communes

→ Membres Titulaires: Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) - Mr H. GROS-DESORMEAUX(Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) - Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) -- -- Mr D. DELEPINE(Ducos) - Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) -- Mr S. THALMENSY(Lorrain) -- Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) -- Mr M. MICHALON (Marigot) -- Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) -- Mme K. SALIBER(Morne Vert) -- Mr C. CYRILLE (Prêcheur) -- Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) -- Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière Salée) -- Mr R. DULYMBOIS (Robert) -- Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) -- Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) -- Mme J. BAZABAS (Sainte Marie).- Mr E. JULTAT(Schoelcher) -- Mme B. BARDOUX(Trois Ilets) -- Mr L. OCCOLIER(Vauclin) --

→Communautés d'agglomération : Mr J-F. BEAUNOL.

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→ Communes: Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) - Mr J-L. GUIZONNE (Grand - Rivière) à Mr E. JEAN-BAPTISTE (Fonds Saint Denis) - Mr E. GABRIEL(Marin) à Mme K. SALIBER (Morne Vert) — Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) à Mr C. CYRILLE(Prêcheur) — Mr C. PALIN (Trinité) à Mr F. ISMAIN(CTM) — Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMBOIS(Robert).

Membres titulaires absents

- → CTM: Mesdames S. NORCA L. BEAULIEU K. BERNABE C. EMMANUEL F. CARIUS N. ACCUS ADAINE.

 Messieurs N. AZEROT M. NADEAU J. ROSE D. DINAL J-C. ECANVIL E. DUFEAL O. MARIE REINE.
- → <u>Communes</u>: Mr B. BABIN (Bellefontaine) Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) Mr D. DOULIN(Lamentin) Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) Mr J. ELISABETH (Sainte Luce).
- →Communautés d'agglomération : Mr L. CLEMENTE(CACEM) Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents excusés: Mesdames N. LIMIER- M-A. RAVIN (CTM) - Mr J. THABAR (Gros Morne)

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.

Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

Accusé de réception en préfecture 972-259720019-20240304-24-03-DE Date de réception préfecture : 04/03/2024



PREFECTURE DE MARTINIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,

Vu le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel

Régional de la Martinique,

Vu l'avis favorable du Bureau syndical élargi à la Commission des Finances réunit en séance

le 02 février 2024 sur les orientations budgétaires 2024 à débattre en Comité syndical ;

Sur rapport du Président et après en avoir délibéré ; A l'unanimité des membres présents et représentés.

Le Comité syndical,

Article 1

Prend acte de la tenue du débat des orientations budgétaires sur le Budget Principal et sur le Budget Annexe CFME du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique pour l'exercice 2024.

Article 2

la présente délibération sera transmise au Représentant de l'Etat et inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte du PNRM

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 07 février 2024

Le Président,

Félix ISMAIN ASSIST

WIES TOTA